



## AVIS D'EXAMEN FAVORABLE

### Enquête internationale sur les compétences des adultes (PIAAC<sup>1</sup>), cycle 2

*Services producteurs* : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), ministère du Travail. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

**Opportunité** : avis favorable émis le 12 mai 2022 par la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail ».

Réunion du Comité du label du 6 juillet 2022 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Examen favorable
Label d'intérêt général et de qualité statistique	NON
Caractère obligatoire	OUI
Période de validité	2023
Publication JO	OUI
Périodicité	Ponctuelle

#### **Descriptif de l'opération**

Dans un contexte d'innovation technologique et de transformation rapide des métiers et des compétences requises par le marché du travail, les acteurs de terrain ont de plus en plus souvent recours au concept de compétences.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, il s'agit d'approche par les compétences et les blocs de compétences. Sur le marché du travail, on exprime des besoins en compétences parfois difficiles à satisfaire, et on sécurise les parcours en identifiant les compétences transversales et transférables à d'autres contextes professionnels. Parmi les compétences transversales figurent notamment les compétences de base, qui sont souvent un prérequis à l'intégration dans la société et sur le marché du travail, et les compétences « conatives » ou « sociales et émotionnelles ».

Le cycle 2 de l'enquête PIAAC s'inscrit dans la lignée des enquêtes de mesure des compétences. Elle a pour objectif de mesurer le niveau de maîtrise et la distribution des compétences détenues par les personnes de 16 ans à 65 ans, et leur utilisation au quotidien et dans leur vie professionnelle.

1 PIAAC = Programme for the International Assessment of Adult Competencies

L'enquête appréhende également l'influence croisée du système éducatif, du système de formation continue, des expériences professionnelles, des conditions de travail et du parcours personnel des personnes sur le développement de leurs compétences et sur l'usage qu'ils en font.

Le questionnaire de l'enquête PIAAC se compose de deux parties, l'une consacrée à la collecte d'informations sociodémographiques et biographiques sur la personne interrogée, l'autre consacrée à la mesure des compétences via des exercices de « littératie », de « numératie » et de résolution de problèmes. Le 2<sup>e</sup> cycle reprend le module de « littératie » du 1<sup>er</sup> cycle, et actualise le cadre conceptuel d'analyse de la « numératie » afin de mieux prendre en compte dans ce concept l'imbrication croissante entre les activités cognitives et les technologies de l'information et de la communication.

L'enquête PIAAC documente également les compétences liées à la compréhension et à la résolution des problèmes. Le questionnaire du 2<sup>e</sup> cycle comprend un module qui porte sur les faibles niveaux de compétences. Nouveauté du 2<sup>e</sup> cycle, le questionnaire mesure aussi les compétences « non cognitives ».

Le taux de réponse au 1<sup>er</sup> cycle de PIAAC a été de 67 % en France, ce qui classe la France parmi les dix meilleurs pays.

Les unités enquêtées sont les adultes âgés de 16 ans à 65 ans, vivant en ménage ordinaire (résidences principales et certaines communautés) en France métropolitaine. La collecte est réalisée par l'Insee, en partie en face-à-face (Capi), en partie en auto-administrée, et la réponse indirecte par « proxy » est interdite.

Après un questionnaire biographique en face à face, la personne interrogée suit un tutoriel sur l'utilisation de la tablette, puis est amenée à répondre directement à des exercices sur la tablette. Le pilote a été collecté de juin à septembre 2021.

L'enquête principale est programmée de février à avril 2023. La taille de l'échantillon est de 11 000 personnes.

Comme pour le 1<sup>er</sup> cycle, l'OCDE prévoit que le questionnaire PIAAC du 2<sup>e</sup> cycle ait une durée médiane de 1h45, dont 45 minutes environ de questionnaire biographique en face à face, et 1h environ d'évaluation des compétences (exercices auto-administrés). Ces estimations ont été confirmées par l'enquête pilote.

Au niveau national, les partenaires sociaux ont été réunis à l'occasion d'une présentation de l'enquête. Au niveau international, l'OCDE travaille avec la Commission européenne et le TUAC (*Trade Union Advisory Committee*), et mobilise de nombreux groupes d'experts thématiques.

Les premiers résultats sont prévus au deuxième semestre 2024 pour les résultats internationaux.

~~~

***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

#### **Remarques générales**

- Le Comité souligne que l'examen de l'enquête PIAAC ne rentre pas dans le cadre habituel des enquêtes présentées au Comité du label. Il constate que les logiques de gouvernance et de spécifications sont d'ordre supra-nationales, et que, dans ce cadre, les recommandations qu'il pourrait formuler sont peu susceptibles d'être suivies d'effet.
- Le Comité reconnaît que le service a tout mis en œuvre pour proposer un projet d'enquête le plus conforme possible aux attentes de la statistique publique, dans la limite des contraintes imposées par l'OCDE.
- Le Comité considère qu'il lui est difficile de se prononcer *a priori* sur la qualité de l'enquête du fait du non-respect de certains critères au regard des standards de la statistique publique

(concertation, durée du questionnaire), et/ou du manque de marges de manœuvre sur d'autres aspects (traitements aval, contenu du questionnaire). Le sérieux et la compétence du service suggèrent qu'il lui sera possible d'attester *a posteriori* du bien-fondé de certains choix, justifiant ainsi l'octroi d'un avis d'examen favorable.

- Le Comité estime que la France dispose d'atouts et d'opportunités pour intervenir en amont sur les principaux paramètres de la prochaine enquête. À cette fin, il identifie un rapprochement avec les organisations syndicales françaises affiliées au TUAC (*Trade Union Advisory Committee*), qui joue le rôle d'interface entre les syndicats de salariés et l'OCDE. À ce titre, le TUAC est informé au fur et à mesure des grandes décisions qui doivent être prises au sujet de l'enquête, notamment sur la conception du questionnaire, et peut donner un avis au même titre que la Commission européenne. Une autre piste évoquée par le Comité est la participation du service à des groupes d'experts ou des *task teams*, à l'instar des pratiques mises en place pour les enquêtes européennes.
- Le Comité prend acte de la réponse du service précisant que l'évolution du processus d'enquête depuis la dernière édition en 2012 est, selon lui, de nature à fournir une description satisfaisante de la situation française, avec un point de vigilance cependant sur la description des faibles compétences. L'enquête *Formation tout au long de la vie* (FLV) reste dès lors la référence en matière de mesure du taux d'illettrisme.
- Le Comité du label demande au service, en sus des remarques spécifiques évoquées dans le présent avis, de prendre également en compte celles soulevées dans le rapport de prélabel.

## Méthodologie

- Le Comité considère que l'extension du champ aux communautés correspond aux réflexions en cours au sein du service statistique public, même si elle rend la lecture du champ plus compliquée du fait de la restriction à certaines catégories de communauté. Il demande au service d'organiser un retour d'expérience auprès de l'Insee en particulier et auprès du service statistique public plus généralement (taux de collecte dans les communautés, manière de le prendre en compte dans les traitements aval...).
- Le Comité encourage fortement le service à poursuivre ses propres exploitations, notamment dans un but méthodologique, afin de tester la sensibilité des résultats aux choix des méthodes de traitements et de calcul de scores. Le Comité demande à être destinataire d'une note présentant les principales conclusions de ces travaux. Il précise que ce bilan trouvera également toute sa place dans les métadonnées associées à l'enquête.
- Du fait de la charge de collecte qu'il représente, le Comité demande à être informé de l'utilisation qui sera faite, dans les traitements aval, du « mini questionnaire » traduit dans un grand nombre de langues et administré aux enquêtés qui ne maîtrisent pas le français.

## Questionnaire, lettre-avis

- Le Comité émet un point de vigilance sur la durée du questionnaire qui est particulièrement longue au regard des pratiques de la statistique publique. Il demande au service d'assurer un suivi resserré de la collecte afin de réduire les effets de cette durée sur les non-réponses partielle ou totale et sur la qualité du recueil.
- Le Comité demande au service de clarifier les responsabilités des différents acteurs telles qu'elles apparaissent dans la lettre avis et dans le cartouche en lien avec les délégués à la protection des données des responsables de traitement et l'unité des affaires juridiques de l'Insee. Il demande au service de se rapprocher du groupe de travail « lettres avis » de l'Insee afin que les résultats de cette consultation puissent être partagés pour les enquêtes dont la maîtrise d'œuvre est confiée à l'Insee.

## **Cnil, diffusion**

- Les remarques écrites de la Cnil ont été transmises au service, à charge pour lui d'examiner avec son unité juridique et son délégué à la protection des données comment les prendre en compte.
- Le Comité prend note des bonnes pratiques du service en matière de mise à disposition des données. Il demande en sus au service de diffuser une note d'information sur le site de Quetelet-Progedo lorsque les données seront disponibles. Il invite également le service à rendre largement public l'appel à contributions dans le cadre de la création du groupe d'exploitation de l'enquête.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable à l'Enquête statistique internationale sur les compétences des adultes (PIAAC), cycle 2, et propose son inscription au programme des enquêtes de la statistique publique, avec caractère obligatoire.**

**Cet avis est valide pour l'année de collecte 2023.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Dominique BONNANS